



AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE
Service des Actions Urgentes
rue Renée Aspe
31000 Toulouse
Tél. 05 61 23 53 73
Fax. 05 61 23 53 90
atoulouse@amnesty.fr

EXTERNE**SF 17 U 014 - EUR 70/5495/2017****AU 15/17****Toulouse, le 17 janvier 2017****SERBIE : DES RÉFUGIÉS ET DES MIGRANTS EXPOSÉS À UN FROID EXTRÊME**

Plus d'un millier de réfugiés et de migrants sont exposés aux maladies et vivent dans des conditions inhumaines parce que les autorités serbes ne leur fournissent pas de logement, de nourriture ni de soins médicaux. Pour résister au froid extrême, ils doivent allumer des feux et squatter des entrepôts abandonnés de la capitale.

Selon les estimations, 1 200 réfugiés et migrants dorment dans des entrepôts abandonnés du centre de Belgrade. Les représentants d'Amnesty International ont constaté que leurs conditions de vie étaient inhumaines et, avec des températures allant jusqu'à - 20 °C, ces personnes risquent fort de contracter des maladies, voire de succomber à des gelures ou à l'hypothermie. La plupart n'ont pas les moyens de subvenir à leurs besoins et survivent grâce à l'unique repas quotidien que leur distribue une organisation non gouvernementale (ONG). Les autorités serbes ne leur fournissent pas de nourriture en quantité suffisante, d'eau, d'accès à des installations sanitaires, de soins médicaux, de vêtements adaptés ni d'hébergement. Les réfugiés et les migrants doivent allumer des feux pour se tenir chaud ; ils brûlent du bois et des déchets trouvés çà et là, y compris du plastique, ce qui dégage des fumées toxiques et présente un risque de propagation des flammes. Nombre d'entre eux ne disposent pas de vêtements ou d'accessoires pourtant indispensables comme des chaussettes et des chaussures d'hiver.

Les autorités n'ont pas mis en place de centres d'urgence pour accueillir ces réfugiés et ces migrants, qui viennent majoritairement d'Afghanistan. Tous les jours, la police fait le tour des entrepôts pour compter les occupants. Les autorités n'ont pris aucune mesure pour repérer les personnes particulièrement fragiles, notamment les enfants et les personnes ayant besoin de soins médicaux immédiats.

Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), les enfants non accompagnés, dont certains n'ont que 11 ans, représentent un quart des occupants des entrepôts. Ils risquent d'être victimes de violences et sont particulièrement exposés aux conditions de vie difficile et à l'exploitation. Nombre d'entre eux vivent dans les entrepôts depuis des mois. En novembre 2016, l'État a informé les ONG prêtant assistance aux réfugiés et aux migrants que leur aide ne pouvait plus être acceptée en dehors des centres officiels, tout en précisant que la capacité de ceux-ci ne serait pas accrue.

ACTION RECOMMANDÉE : lettre international / email / fax :

- appelez le ministre du Travail, de l'Emploi, des Anciens combattants et des Affaires sociales à faire en sorte que tous les réfugiés et migrants aient accès aux services élémentaires (logement adéquat, nourriture, installations sanitaires et soins médicaux) et que les ONG puissent continuer à fournir une aide ;
- exhortez-le, ainsi que le ministre de l'Intérieur, à envoyer sur place du personnel compétent de toute urgence afin de repérer et de prendre en charge tous les enfants non accompagnés et les autres personnes fragiles ;
- priez instamment le ministre de l'Intérieur de veiller à ce que toutes les personnes souhaitant demander l'asile dans le pays soient reçues par la police et dirigées vers un centre d'accueil pour toute la durée de la procédure.

Secrétariat National
76 boulevard de La Villette
75940 Paris Cedex 19
Tél. 01 53 38 65 65
Fax. 01 53 38 55 00
www.amnesty.fr

Prix Nobel de la Paix 1977
Association reconnue d'utilité publique.
Mouvement international,
impartial et indépendant
pour la défense des droits humains
énoncés dans la Déclaration
Universelle des Droits de l'Homme.
SIRET 308 238 401 00084
APE 913 E

MERCI D'ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 24 FÉVRIER 2017 À :

Ministre du Travail, de l'Emploi, des Anciens combattants et des Affaires sociales

Aleksandar Vulin

Ministère du Travail, de l'Emploi, des Anciens combattants et des Affaires sociales

Nemanjina 22-26

11000 Belgrade, Serbie

Courriel : brziodgovori@minrzs.gov.rs

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Ministre de l'Intérieur

Nebojša Stefanović

Ministère de l'Intérieur

Bulevar Mihajla Pupina 2a

11000 Belgrade, Serbie

Courriel : info@mup.gov.rs

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Copies à :

Responsable de la Commission pour les réfugiés et les migrations

Vladimir Cucić

Commissariat for Refugees and Migration

Narodnih heroja 4

11070 Belgrade, Serbie

Courriel : kirs@kirs.gov.rs

<p>Ambassade de Serbie 5 rue Léonard de Vinci - 75116 Paris Tél : 01.40.72.24.24 – Fax : 01.40.72.24.11 Courriel : ambassade.paris@mfa.rs ambasadapariz@wanadoo.fr</p>	<p>Tarifs postaux pour la Serbie : Lettre internationale (20 g): 1,30 €</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les autorités serbes affirment que les réfugiés et les migrants qui squattent les entrepôts au plus rude de l'hiver le font de leur plein gré et de manière temporaire. Pourtant, plusieurs réfugiés et migrants avec lesquels se sont entretenus les représentants d'Amnesty International avaient tenté en vain d'exprimer leur intention de demander l'asile dans un poste de police voisin, conformément aux procédures en vigueur dans le pays. Ils s'étaient entendu répondre qu'il n'y avait pas de place pour eux dans les « camps » (centres d'accueil officiels pour les demandeurs d'asile) ou qu'ils devaient revenir à un autre moment, lorsqu'ils n'avaient pas été purement et simplement chassés. L'inscription auprès de la police est essentielle pour être dirigé vers un centre d'accueil et bénéficier d'un hébergement, de nourriture et de soins médicaux.

Le 13 janvier 2017, le HCR a estimé que 1 200 garçons et hommes, dont 300 enfants non accompagnés ou séparés, dormaient dans des lieux rudimentaires du centre de Belgrade.

En 2016, l'État a adopté une politique consistant à fournir un hébergement à seulement 6 000 demandeurs d'asile à la fois, quel que soit leur nombre réel. Actuellement, les capacités d'accueil sont presque atteintes et certains centres sont saturés. Les autorités n'ont pris aucune mesure d'urgence pour que tous les réfugiés et migrants soient pris en charge.

Les entrepôts que ces personnes squattent sont pourtant connus et faciles d'accès. En réalité, la police s'y rend tous les jours pour compter les occupants. Pour se tenir chaud, ceux-ci allument des feux devant les bâtiments et à l'intérieur ; ils brûlent des déchets qui dégagent des fumées toxiques. La majorité des personnes avec qui les représentants d'Amnesty International se sont entretenus sur place se sont plaintes de ne pas avoir de vêtements et d'accessoires d'hiver, notamment de chaussures, de couvertures chaudes ni de matelas, ainsi que de la quantité de nourriture distribuée chaque jour (en général, deux tranches de pain et du ragoût de légumes). Lors de cette visite, en janvier 2017, il n'y avait aucune femme dans les entrepôts mais une proportion élevée d'enfants et de jeunes adultes. Les enfants étaient particulièrement désorientés et n'avaient pas accès à l'information ni à l'aide nécessaires pour obtenir une protection minimale en Serbie. Les femmes seules et les familles n'ayant pas été dirigées par la police vers des centres d'accueil passaient la nuit dans un centre d'information voisin tenu par des ONG.

Personnes concernées : 1 200 réfugiés et migrants (hommes et femmes)